

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 8 Février 2020

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le samedi 8 Février 2020 à 14 h 00, lors du Comité Directeur de la Ligue à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 VENDEUVRE.

Postes à pourvoir :

- Commission MOTOCROSS 17 membres (dont 2 membres Quad minimum)
- Commission COURSE SUR ROUTE 6 membres
- Commission TRIAL..... 7 membres
- Commission ENDURO et RALLYES TT 10 membres
- Commission TOURISME 4 membres
- Commission MOTO-BALL 2 membres

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- Être âgés de plus de 18 ans ;
- Être licenciés à la FFM ;
- Adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 24 JANVIER 2020 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- Pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste de NORMANDIE à l'adresse suivante :

LMN – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-sur-Mer

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 8 Février 2020

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue de Normandie :

ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission MOTOCROSS 17 membres (dont 2 membres Quad minimum)
- Commission COURSE SUR ROUTE 6 membres
- Commission TRIAL 7 membres
- Commission ENDURO et RALLYES TT 10 membres
- Commission TOURISME 4 membres
- Commission MOTO-BALL 2 membres

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence n°: | | Club : Dépt : |.....|

Déclare être candidat(e) au sein de la :

Commission (Inscrire le nom de la COMMISSION)

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : Le

Signature du (ou de la) candidat(e) :

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée au secrétariat de la LMN, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, avant le 24 JANVIER 2020, le cachet de la poste faisant foi.